



Fussverkehr Schweiz
Fachverband der FussgängerInnen

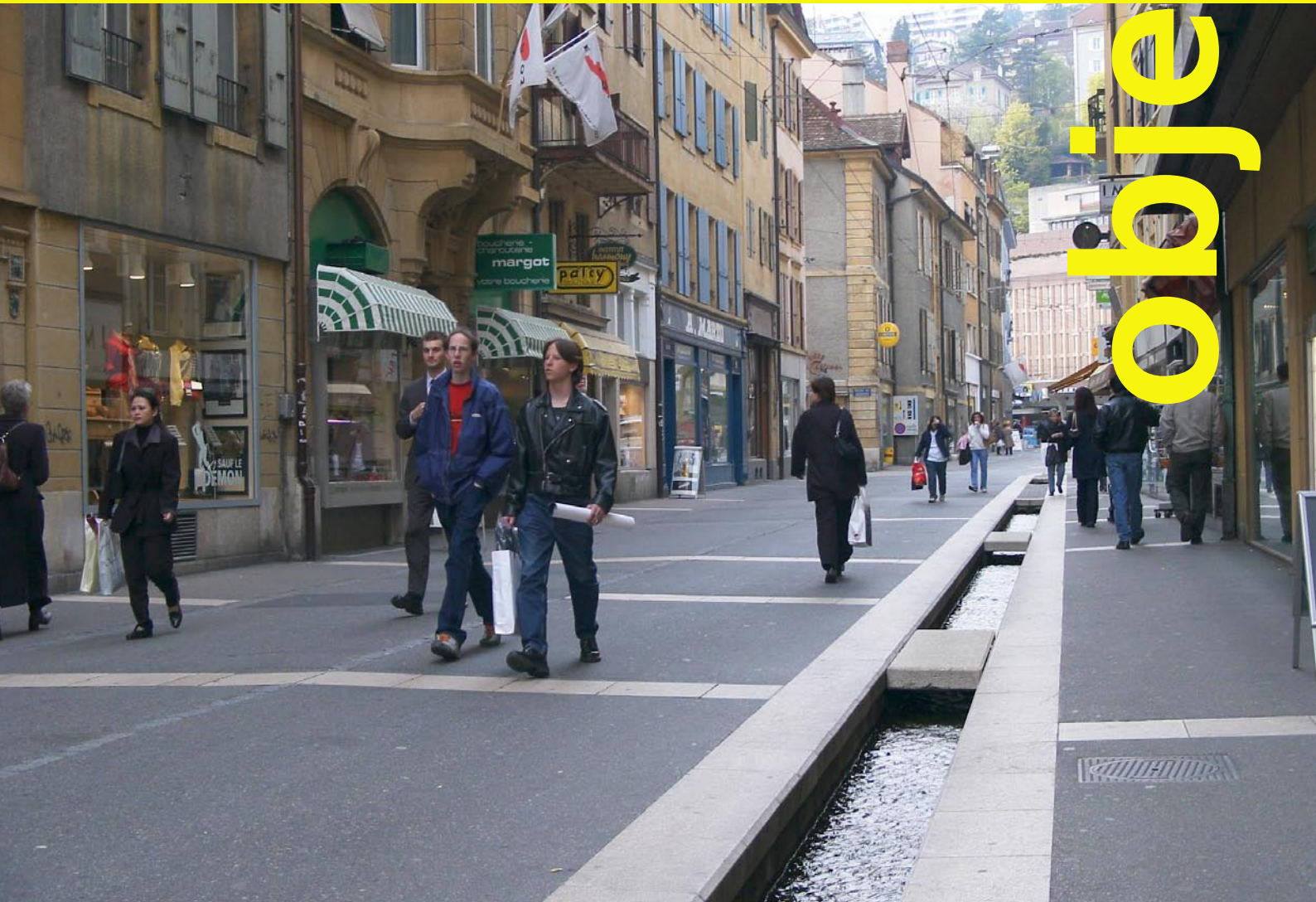
Mobilité piétonne
Association suisse des piétons

Mobilità pedonale
Associazione svizzera dei pedoni

Klosbachstrasse 48
8032 Zürich
Telefon 043 488 40 30
Telefax 043 488 40 39
info@fussverkehr.ch

www.fussverkehr.ch
www.mobilitepietonne.ch
www.mobilitapedonale.ch

objectif



Mobilité piétonne: qui sommes-nous?

Vision

Chacun doit pouvoir se déplacer librement, confortablement et en toute sécurité dans l'espace public. L'ensemble de la population doit pouvoir atteindre ses destinations quotidiennes à pied et sans entrave. La marche doit être une forme de mobilité reconnue et garantie. Les piétons et piétonnes doivent bénéficier d'une valorisation à la fois dans la circulation et dans les processus de décision politique.

Dans le domaine de la sécurité des piétons, la „Vision Zero“ doit garantir que les voies et les règles de circulation, ainsi que les véhicules soient conçus de telle sorte que l'erreur humaine n'engendre ni décès ni blessures importantes aux usagers.

Autrefois, les rues et les routes étaient à la mesure des hommes. Avec l'accroissement du trafic automobile, l'espace public a été complètement aménagé pour le trafic motorisé. Les piétons ont dû quitter la route, confinés sur les abords de celle-ci, obligés d'effectuer des détours, exposés aux risques d'accident, au bruit et à la pollution.

L'unique but des ingénieurs du trafic et des politiciens est de garantir un trafic rapide et fluide. Celui qui se déplace à pied et qui ne peut aller à la vitesse du trafic apparaît alors comme un obstacle à la circulation.

L'association Mobilité piétonne fut fondée en 1975 sous le nom d'Association pour le Droit des Piétons. La première préoccupation fut de faire figurer l'article concernant les chemins et sentiers pédestres dans la constitution suisse, ainsi que de mettre sur pied la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), de même que les ordonnances correspondantes. L'association changea de nom en 1999 pour s'appeler „Mobilité piétonne“.

Profil

- Mobilité piétonne se comprend comme une association spécialisée qui défend les intérêts des piétons. Elle est le centre suisse de compétences dans le domaine des déplacements à pied en agglomérations et apporte le point de vue des piétons dans la politique des transports.
- Mobilité piétonne a développé durant les 25 ans de son activité un savoir-faire qui est reconnu par les autorités et les spécialistes.
- Conformément à La Loi fédérale sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre (LCPR), Mobilité piétonne soutient la Confédération et les cantons dans l'application de la LCPR.
- Mobilité piétonne défend la cause des piétons et participe à l'élaboration d'une politique et d'une planification favorables aux piétons.

Que veut Mobilité piétonne?

Buts

- Mobilité piétonne agit pour que les déplacements à pied et l'utilisation générale de l'espace public par les piétons soient garantis. La liberté de se déplacer à pied doit être reconnue comme un droit fondamental.
- Mobilité piétonne ouvre le débat sur la qualité de la marche à pied dans l'espace public.
- Mobilité piétonne lutte pour la sécurité, la liberté de mouvement et le confort des piétons.
- Mobilité piétonne travaille à de meilleures conditions cadres pour les piétons dans les domaines du droit, des finances, de la politique, de l'environnement et de la planification.
- Mobilité piétonne thématise les qualités de la marche; elle est la forme la plus durable de mobilité: très positive d'un point de vue social, elle ne pollue pas, elle apporte la convivialité dans l'espace public, elle économise l'espace ainsi que l'argent, et elle est synonyme de bonne santé.
- Mobilité piétonne s'engage pour que les déplacements piétonniers soient reconnus comme partie prenante du trafic en général.
- Mobilité piétonne s'engage pour que le trafic piétonnier soit intégré au niveau de l'aménagement du territoire et urbain, relié aux transports publics, et aux vélos.

Public cible

Le premier groupe cible de Mobilité piétonne est constitué des politiciens, des autorités, et des professionnels (aménagistes, ingénieurs du trafic, juristes), hautes écoles et médias. Ceux-ci démultiplient les impacts des demandes des piétons de manière significative.

Le second groupe cible est constitué des personnes engagées, sensibilisées et intéressées. Au moyen de leurs soutien et actions, elles jouent un rôle prépondérant. Les automobilistes constituent aussi un groupe cible puisqu'ils sont aussi des piétons: ils peuvent contribuer dans leur rôle de conducteur à diminuer les conflits dans le trafic.

Mobilité piétonne concerne en priorité les piétons vulnérables, en particuliers les enfants, les personnes âgées et à mobilité réduite.

Domaine d'action

Les conflits que rencontrent les piétons se manifestent localement, mais la plupart ne peuvent pas être résolus par les communes puisque les compétences en matière de trafic routier sont principalement du ressort de la Confédération et des Cantons. C'est pourquoi Mobilité piétonne met l'accent au niveau national dans son action. Elle soutient les initiatives locales par des aides techniques et agit aussi de manière indépendante localement et régionalement.

Sur le plan international, Mobilité piétonne se réunit avec d'autres associations européennes, entretient des contacts avec des associations hors de l'Europe et se joint aux revendications menées sur le plan international.

Collaboration

Mobilité piétonne collabore avec les autorités, les organisations et associations spécialisées dans le secteur des transports sur des objectifs apparentés. Les partenaires au niveau de la Confédération sont l'office fédéral des routes (OFROU) et en particulier le Service pour la mobilité douce (piétons et vélos).

Comment Mobilité piétonne atteint-elle ses objectifs?

Sur le plan juridique

Mobilité piétonne élabore des prises de positions sur les questions d'actualité d'ordre juridique, dans la perspective des piétons, que ce soit sous forme de réponses aux consultations relatives à des projets législatifs, ou à l'occasion d'articles et d'exposés. En tant qu'organisation disposant du droit de recours, elle soutient l'administration dans l'application de la Loi fédérale de chemins pour piétons et de randonnée pédestre (LCPR).

Mobilité piétonne assure un suivi des implications qu'ont sur les droits des piétons les nouveaux développements de la circulation et formule les besoins d'investigations qui en résultent. Des recherches juridiques propres sont menées dans les limites des disponibilités en personnel.

Sur le plan politique

Mobilité piétonne joue sur le plan national de son influence par des biais divers sur la politique des transports et sur le domaine de la



La marche favorise la qualité de vie, par exemple dans les zones piétonnes ou les zones 30.

*Rue du Petit-Chêne, Lausanne
Photo: Thomas Schweizer*

*Rue Centrale, Lausanne
Photo: Thomas Schweizer*

sécurité routière. L'étroite collaboration avec l'administration fédérale et celle au sein de la commission du Fonds de sécurité routière en témoignent. Mobilité piétonne assure le secrétariat du groupe parlementaire piétons et soigne ainsi ses relations avec le Parlement.

Recherche

Mobilité piétonne élabore des principes techniques pour des améliorations pratiques de l'espace-rue dans le domaine politique et la sphère publique. Les études et travaux de recherche traitent de tous les aspects de la marche y compris les conditions-cadres institutionnelles. Ces publications contenant des informations sur la planification des chemins pour piétons ou autres thèmes (par exemple, le chemin de l'école) sont à disposition des spécialistes et des communes. Mobilité piétonne dépouille les statistiques d'accidents et les bases de données (par exemple les comportements dans les déplacements) et les retravaille dans la perspective des piétons. Mobilité piétonne soigne ses contacts avec les spécialistes et chercheurs en Suisse et à l'étranger et collabore à des commissions d'experts ou des cercles de recherche.

Planification

Mobilité piétonne prend part à l'élaboration des principes techniques relatifs à la planification des réseaux et aménagements routiers. Elle apporte ainsi le point de vue des piétons dans les cercles spécialisés, commissions et groupes de travail. Cela passe par des propositions constructives propres mais aussi parfois par des prises de position critiques. Elle soumet lors de la phase de prises de décision des concepteurs et des instances compétentes, des propositions élaborées qui permettent de prendre en compte les besoins des piétons et les exigences du trafic piétonnier dans les infrastructures. Pour cela, Mobilité piétonne part du principe qu'il faut examiner le trafic dans sa globalité en milieu urbain. Le modèle à suivre est la coexistence de tous les usagers dans tous les espaces publics. Mobilité piétonne conseille les planificateurs du trafic, les autorités et les personnes individuelles.

Relations publiques

Le travail de relations publiques consiste à faire connaître Mobilité piétonne comme une organisation spécialisée et de défense d'intérêts. Il s'agit de transmettre une information permanente et large aux groupes cibles et au public à propos de ses buts et projets. Le but est aussi de faire connaître l'importance et les déficiences du trafic piétonnier, de poser des exigences, et de donner des impulsions pour une revalorisation des déplacements piétonniers et pour des actions pratiques et politiques en faveur des piétons. Mobilité piétonne soigne le

contact avec ses membres et collabore avec les médias. L'accent est porté sur le thème des piétons à prendre en considération comme partie prenante du trafic.

Organisation

Mobilité piétonne est une association de droit privé ayant le droit de recours en vertu de la Loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR).

Son comité est composé de professionnels ayant de l'expérience dans l'application de mesures favorables aux piétons et issus des différents domaines: transports, droit, aménagement du territoire, économie.

Le comité reçoit le soutien selon les cas des membres d'un Conseil composé de personnalités provenant de l'ensemble du pays et qui s'occupent professionnellement des aménagements piétonniers.

Mobilité piétonne dispose d'un secrétariat à Zurich et d'une antenne romande à Neuchâtel.

Mobilité piétonne a mis sur pied un réseau de bureaux conseils, spécialisés dans la planification du trafic.

Membres et donateurs

Le fondement et les ressources de Mobilité piétonne sont les membres et les donateurs. Lors d'une assemblée générale annuelle, les membres élisent le comité directeur et influent sur les activités à long terme. L'efficacité du travail de Mobilité piétonne dépend du soutien obtenu auprès des membres, qu'il s'agisse d'individus, d'entreprises ou de représentants des autorités.

Finances

Mobilité piétonne repose financièrement sur les bases suivantes: les cotisations des membres, les dons, les revenus provenant de projets, conseils et conférences, les contributions de fondations et les subventions publiques (Confédération et cantons).

Illustration de couverture: un espace public de qualité, ville de Neuchâtel. Photo: Thomas Schweizer



Profiter des grands travaux d'infrastructures pour repenser l'espace public: la coulée verte sur l'ancien tracé de la Ficelle, ville de Lausanne. Photo: Thomas Schweizer